



## ORDRE DU JOUR

1. Administration générale.....	3
1.1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 6 décembre 2022 .....	3
1.2. Accueil d'un nouveau représentant titulaire et suppléant de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée.....	3
1.3. Accueil d'un nouveau représentant titulaire et suppléant de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée.....	3
2. Finances.....	4
Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2023 .....	4
3. Plan Local des Mobilités .....	9
Arrêt du projet de PLM et approbation des modalités d'organisation de la consultation des Personnes Publiques Associées et Consultées (PPAC) et de l'enquête publique du Plan Local des Mobilités de Marne-la-Vallée.....	9

transport. Le Syndicat tient néanmoins, de nouveau, à ne pas augmenter le montant de cotisation pour l'année 2023, qui se maintiendra à 2,03927 euros par habitant.

**M. CHAUVIN** indique ensuite que la cotisation PDU vise à couvrir les dépenses liées aux études, à la poursuite de l'élaboration du Plan Local des Mobilités et du Portail des Mobilités, à la mise en place de l'Observatoire et à la désignation d'un AMO permettant notamment de mettre en œuvre la restructuration du service de Transport à la Demande. Il ajoute que le Syndicat propose là aussi de ne pas augmenter le montant de la cotisation unitaire, qui reste donc fixée à 2,0655 euros par habitant.

La cotisation Offre de transport vise à financer la participation locale au fonctionnement du réseau de bus. **M. CHAUVIN** explique qu'une enveloppe de 1 872 807 euros avait été inscrite au budget 2022, correspondant à une augmentation de 4 % de la facture acquittée en 2021, mais que la hausse constatée a été de 4,78 %. Le Syndicat propose, compte tenu du contexte rappelé plus tôt, de fixer cette hausse à 6 % par rapport au montant acquitté en 2022, pour couvrir la participation locale au fonctionnement du réseau en 2023, soit un montant total de 2 millions d'euros à couvrir par le territoire.

**M. CHAUVIN** rappelle que la répartition se base sur trois critères :

- une part fixe correspondant à 50 % de ces 2 millions ;
- une part liée au nombre de passages aux points d'arrêt pour un montant de 500 000 euros répartis en fonction de l'offre dont dispose chacun des territoires, soit :
  - o 0,57 % pour CCVB ;
  - o 64 % pour la CAMG ;
  - o 35 % pour VEA ;
- une part liée au potentiel financier de chacun des territoires, attribuée à chacun des membres du Syndicat.

**M. CHAUVIN** indique que la cotisation Transport à la Demande est fixée en fonction d'un niveau théorique d'offre disponible sur chacun des territoires du Syndicat. Cependant, les conclusions de l'étude de restructuration n'étant pas rendues, le SIEMU continue de se baser sur un service rendu conforme à peu de chose près au service rendu effectif actuel. Ce niveau de service est évalué à :

- 1 % de l'offre disponible pour la CCVB ;
- 97 % de l'offre disponible pour la CAMG ;
- 2 % de l'offre disponible pour VEA.

Enfin, en toute fin d'année 2022, une réflexion a été engagée sur la mise en place d'un plan de formation.

**M. CHAUVIN** aborde le bilan comptable 2022. Il indique que le résultat de l'année ressort à un excédent de 386 917,71 euros, lié au fait que le Syndicat a poursuivi ses efforts de gestion, a cherché à réaliser un certain nombre d'économies et a piloté ses dépenses en fonction de ses besoins les plus essentiels. Il souligne que poste de chargé de mission mobilité territoire n'a pas été pourvu pendant environ 2 mois et que le recrutement du chargé de mission supplémentaire nécessaire au pôle Études pour le suivi du PLM et la mise en place de l'Observatoire des Mobilités a été différé compte tenu de la nécessité d'approfondir l'impact environnemental du projet.

Concernant la projection sur 2023, les prévisions budgétaires se sont faites en tenant compte d'un certain nombre de principes, notamment la recherche systématique de maîtrise des dépenses.

**M. CHAUVIN** indique que les grands projets de l'année 2023 seront la finalisation du Plan Local des Mobilités, la poursuite de l'implication du Syndicat dans le suivi de la qualité de service, l'accompagnement de l'étude de restructuration du service de Transport à la Demande.

**LE PRÉSIDENT** annonce le lancement d'une concertation auprès des communes afin de connaître leur vision de l'organisation du TAD, sachant qu'un travail a déjà été mené avec IDFM sur le sujet.

**M. CHAUVIN** ajoute que 2023 verra également le lancement du service de free floating, la mise en place du nouveau Portail des Mobilités et de l'Observatoire pour suivre le PLM et offrir des données sur la mobilité des habitants.

**LE PRÉSIDENT** rappelle que le Rapport d'Orientation Budgétaire est traditionnellement présenté en quatre postes : la cotisation Fonctionnement, la cotisation PDU, la participation à l'exploitation du réseau et la participation au TAD.

**M. CHAUVIN** explique que la cotisation fonctionnement a vocation à couvrir les charges à caractère général du Syndicat et à alimenter les autres charges de gestion courante. Concernant les recettes, l'année 2022 a permis de dégager un excédent. Il explique que l'inflation avait été anticipée, mais qu'elle a tout de même eu un effet important, notamment sur la participation du Syndicat aux coûts de fonctionnement des lignes de

2022 à la suite d'une demande d'approfondissement de l'impact environnemental du projet par l'autorité environnementale, qui a induit un important travail de précision du PLM. Concernant l'avenir du Portail des Mobilités, il indique qu'un bilan a été dressé de l'utilisation de cet outil et que l'objectif est de le faire évoluer, vraisemblablement sous la forme d'une page de réseau social permettant notamment au SIEMU de véhiculer des messages liés aux changements de comportement de mobilité, de sonder les usagers sur des projets ou de mettre en avant certains projets du territoire.

**M. CHAUVIN** indique qu'une réflexion a été engagée en 2022 sur la mise en place d'un Observatoire des Mobilités capable de suivre l'avancement du PLM, mais aussi l'évolution des comportements de mobilité sur le territoire, pour mettre ces informations à la disposition de l'ensemble des membres du SIEMU, agglomérations et communes, mais aussi de bureaux d'études ou autres organismes.

Il ajoute que l'année 2022 a été également marquée par la mise en place du site Internet du SIEMU, qui contribue à sa visibilité et à celle du territoire, à son dynamisme en matière de mobilités et de déplacements.

Deux autres projets contribuent également à l'amélioration de la mobilité sur le territoire : l'étude de pôle Serris Montévrain Val-d'Europe, à propos de laquelle un comité de pilotage se tiendra le jeudi 16 février 2023, et l'étude liée à la création d'une passerelle au-dessus de l'A4 entre Bussy-Saint-Georges et Ferrières, pour laquelle une réunion sera organisée à la mi-mars 2023.

**LE PRÉSIDENT** explique que trois hypothèses d'aménagement ont été émises concernant le pôle Serris-Montévrain, dont une semble convenir et dont il pense qu'elle fera l'unanimité.

**M. CHAUVIN** indique, concernant le volet gestion comptable et budgétaire, que le Syndicat a poursuivi un travail de solidification de sa structure au travers de l'apurement de ses comptes. Les sommes liées au contentieux engagé par le SIEMU à l'encontre du CNFPT ont notamment été libérées n'ayant plus lieu d'être. Sur le volet ressources humaines, une réflexion a été engagée sur la mise en place d'un dispositif de protection sociale complémentaire à l'attention des agents du Syndicat, obligation réglementaire s'appliquant à tous les employeurs publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la prévoyance et du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la complémentaire santé.

Il ajoute que le SIEMU s'est également doté en 2022 d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, qui a été adopté et qui a fait l'objet d'un plan d'action visant à améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents du Syndicat.

d'études de développement ou de restructuration d'offres (lignes 25 et 29, ligne 44), validées par Île-de-France Mobilités, mais en attente d'une décision de son Conseil d'administration.

Le Syndicat a également engagé un travail approfondi sur le Transport à la Demande, dont la restructuration devrait être actée courant 2023, et a continué d'adapter de manière plus ponctuelle l'offre bus.

Les conséquences de la pénurie de conducteurs qui a affecté le réseau ont été suivies de manière approfondie et la situation semble s'améliorer, conformément aux engagements pris par Transdev.

**M. CHAUVIN** indique que l'équipe du SIEMU a largement contribué au suivi de la qualité de service rendu sur le réseau au travers du pilotage des actions réalisées en termes de mise en accessibilité des points d'arrêt, de qualité de ces points d'arrêt et de leur mobilier. Il précise que ce suivi est mis en place avec l'opérateur. Une action est également menée sur les points durs de circulation pour favoriser la régularité et la ponctualité des lignes. Il souligne la mise en place de bornes d'information voyageurs de nouvelle génération, notamment à alimentation solaire, qui ne nécessitent donc pas de travaux lourds de génie civil et qui permettent d'apporter aux voyageurs les informations essentielles concernant le temps d'attente. Ces installations ont concerné 93 nouveaux équipements sur les arrêts totalisant en moyenne plus de 50 montées par jour.

**M. CHAUVIN** observe que ces avancées ont été rendues possibles par les échanges très réguliers avec l'opérateur, les gestionnaires de voirie et d'infrastructures tels que le Département et l'EPA.

**LE PRÉSIDENT** précise que le Département lance l'étude sur le passage des giratoires du RD 231 en site propre.

**M. CHAUVIN** rappelle que le SIEMU a également lancé à l'été 2022 un appel à manifestation d'intérêt pour désigner un opérateur de micromobilité en free floating, trottinettes et vélos à assistance électrique en libre-service. La phase de mise en œuvre opérationnelle est lancée sous l'égide de Cindy BOUCHER, qu'il remercie du travail colossal en cours.

Il indique que ce nouveau service devrait être mis en œuvre en plusieurs vagues à compter de début mars et qu'il sera pleinement mis en place en 2023.

**M. CHAUVIN** ajoute que l'année 2022 a également été marquée par des avancées sensibles sur le projet du PLM, bien qu'un coup d'arrêt a été mis au projet en septembre

## 2. Finances

### Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2023

#### Projet de délibération n° 4 : Rapport d'Orientation budgétaire 2023

**LE PRÉSIDENT** indique que l'année 2023 devrait voir l'inflation générale se maintenir aux alentours de 6 %, mais que la composante énergie pourrait avoir des effets non négligeables. À l'examen des divers éléments entrant dans le coût de production de l'offre de transport, il est possible d'anticiper une augmentation du niveau des salaires de plus 5 % à plus 6,2 %, une grande volatilité des prix des carburants et une hausse du coût de fourniture des services à hauteur de 4,3 %.

Il observe que les statistiques du Centre National Routier indiquent quant à elles que les coûts hors composante gazole pourraient évoluer de plus 7,3 % entre 2022 et 2023.

**LE PRÉSIDENT** ajoute qu'Île-de-France Mobilités a estimé que l'indexation contractuelle sera très soutenue en raison de la forte inflation et de l'explosion du coût de l'énergie, sans toutefois inscrire de valeur prévisionnelle dans son Budget Primitif 2023. Un certain nombre d'économies a été réalisé, mais de lourds investissements ont dû être consentis, notamment en termes d'achat de dépôts et de matériel roulant, induisant une difficulté à boucler le budget de l'année. Le passage du Passe Navigo mensuel toutes zones à 100€ un temps envisagé n'a pas été retenu. Le tarif finalement fixé est de 84,10€.

**LE PRÉSIDENT** aborde ensuite le sujet du SIEMU proprement dit en rappelant les trois collectivités qui le composent, totalisant un peu plus de 162 000 habitants, ainsi que ses principales missions :

- le fonctionnement, l'organisation, la qualité des services ;
- l'élaboration d'études et leur pilotage ;
- la mise en place d'une stratégie d'information auprès des usagers ;
- l'élaboration, l'animation, la coordination, le suivi du Plan Local des Mobilités ;
- la réalisation d'études, la mobilisation de son expertise et de son ingénierie au service des intercommunalités ;
- le développement d'un Observatoire des Mobilités ;
- la mise en place d'actions en faveur du management de la mobilité.

**LE PRÉSIDENT** remercie l'équipe de s'être mobilisée pour rédiger la note et suivre le budget du Syndicat.

**M. CHAUVIN** revient sur quelques points notables de l'année 2022. Il indique tout d'abord que le SIEMU a contribué au développement de l'offre bus sur son territoire au travers

(La séance est ouverte à 19 heures 06 sous la présidence de Sinclair Vouriot.)  
Le quorum est atteint, Madame Geneviève GENDRE est nommée secrétaire de séance.

## **1. Administration générale**

### **1.1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 6 décembre 2022**

Projet de délibération n° 1 : Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 6 décembre 2022

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

### **1.2. Accueil d'un nouveau représentant titulaire et suppléant de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée**

Projet de délibération n° 2 : Accueil d'un nouveau représentant titulaire et suppléant de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée

**LE PRÉSIDENT** indique qu'il convient d'accueillir :

- Mme Isabelle DUPRE en tant que déléguée titulaire, en remplacement de M. Patrick MICHEL, délégué titulaire sortant ;
- M. Arnaud BRUNET en tant que délégué suppléant, en remplacement de Mme Sandrine MARTENS, déléguée suppléante sortante.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

### **1.3. Accueil d'un nouveau représentant titulaire et suppléant de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe au Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée**

Projet de délibération n° 3 : Accueil d'un nouveau représentant titulaire et suppléant de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe au Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU)

**LE PRÉSIDENT** indique qu'il convient également d'accueillir :

- M. David CHARPENTIER en tant que délégué titulaire, en remplacement de M. Francesco PITARI, délégué titulaire sortant ;
- M. Francesco PITARI en tant que délégué suppléant, en remplacement de M. Benjamin LANTERNAT, délégué suppléant sortant.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.



Il explique que cette offre disponible détermine le niveau de participation de chacun des membres à la contribution de 240 000 euros que le Syndicat verse à Île-de-France Mobilités pour le fonctionnement du service et qui correspond à environ 50 % du coût d'exploitation.

**M. CHAUVIN** indique que la section d'investissement est traditionnellement beaucoup plus modeste au SIEMU, mais qu'elle reste importante puisqu'elle permet la réalisation de petits travaux, le renouvellement courant du matériel informatique et un certain nombre d'études inscrites en investissement, notamment la réalisation de supports cartographiques de l'offre de transport utiles aux réunions avec les collectivités. Il ajoute que le Syndicat souhaite également mobiliser un bureau d'études pour l'appuyer dans la réalisation d'études techniques, notamment pour lever des points durs de circulation et proposer des projets d'aménagements ponctuels en faveur de la qualité du réseau de bus.

**M. CHAUVIN** indique que la masse salariale du SIEMU reste fixe par rapport à 2021 et à 2022 et que la charge brute de personnel et frais assimilés se maintient 390 000 euros.

**LE PRÉSIDENT** ajoute qu'il conviendra de compléter les effectifs, sans doute par le recrutement d'un stagiaire, qui pourrait être pérennisé s'il le souhaite.

En l'absence de questions ou de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

*(Il est procédé au vote.)*

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

**LE PRÉSIDENT** renouvelle ses compliments à l'équipe.

### **3. Plan Local des Mobilités**

#### **Arrêt du projet de PLM et approbation des modalités d'organisation de la consultation des Personnes Publiques Associées et Consultées (PPAC) et de l'enquête publique du Plan Local des Mobilités de Marne-la-Vallée**

*Projet de délibération n° 6 : Arrêt du projet de PLM et approbation des modalités d'organisation de la consultation des Personnes Publiques Associées et Consultées (PPAC) et de l'enquête publique du Plan Local des Mobilités de Marne-la-Vallée*

**Mme MAUVIGNIER** rappelle qu'une première phase de consultation des PPA avait été lancée à la suite du premier arrêt du projet en juin 2022, mais qu'entretemps, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a décidé de soumettre le projet de PLM à évaluation

environnementale. Le SIEMU a mis à profit ce temps d'élaboration de l'étude d'impact pour analyser les premières remarques des PPA et afin de soumettre à nouveau le tout à l'avis des PPA. Des modifications mineures ont été apportées, quelques compléments faisant suite aux demandes de la MRAe et de quelques partenaires.

**Mme MAUVIGNIER** indique que la version finalisée du projet a été soumise à la validation du comité de pilotage du 24 janvier 2023, ce qui permet au Syndicat d'envisager l'arrêt du projet pour enclencher la phase de consultation des PPA et d'enquête publique.

Elle précise que la phase de consultation des PPA est prévue du 20 février au 20 mai 2023, que l'enquête publique est prévue du 12 juin au 12 juillet 2023 et qu'une réunion est programmée avec la commission d'enquête courant mars afin de préciser les éléments d'organisation de l'enquête publique.

**Mme MAUVIGNIER** indique que trois réunions publiques sont prévues sur le territoire, ainsi que des permanences physiques. Concernant la phase de publicité de l'enquête publique, des documents de communication seront produits avec un kit de communication qui sera envoyé aux collectivités. Elle ajoute que le Syndicat sera amené à solliciter ces dernières pour organiser les permanences.

**M. LE PRÉSIDENT** précise qu'EPAMARNE/EPAFRANCE était présent lors du comité de pilotage en la personne de M. Jean-Baptiste REY.

*(Il est procédé au vote.)*

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

*La séance est levée à 19 heures 58.*

*La secrétaire de séance*  
*Gendreau*  
*Genevieve GENDRE*

Le Président du SIEMU  
Sinclair VOURIOT

